



Contrat saisonnier agricole 35h hebdomadaire

Par Kgt

Bonjour,

mon contrat saisonnier 2 mois renouvelable indique 35h hebdomadaire et donc on me précise que pour un contrat saisonnier agricole cela est calculé au nombre de jour travaillé dans le mois pour mars avril mai juin je serai payée pour 147h et pas 151h et juillet 164h sans heure majoré.

On m'informe aussi que je n'es pas 151h car je ne suis pas mensualisé comme un CDD ou CDI.

Mon planning indique des vendredi non travaillé.

Je ne comprends plus grand chose.

Merci de m'éclairer.

Cordialement

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Effectivement les travailleurs saisonniers ne sont pas mensualisés : ils sont payés suivant les horaires faits au mois .

Par de là suivant l'organisation de votre temps de travail et l'organisation des semaines dans le mois, vous ne ferez pas forcément 151. qui est une moyenne des heures faites à l'année.

M'enfin en étant mensualisé vous auriez fait exactement les mêmes horaires , à savoir 35 h par semaine (Rappel : les heures supplémentaires sont des heures effectuées à partir de la 36 ème heure / semaine ou en moyenne / semaine sur un cycle plus long ...)